

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 3 avril 2023
le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/03/2023

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Mesdames Corinne DESHAYES, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, François KLERE,

Absents excusés : Juliette LAEVENS procuration à Christelle LEZOURET, Denis JAECK.

Absents non excusés : Roland PIDOUX.

Mme Corinne DESHAYES a été élue secrétaire de séance

Objet : Attribution des subventions 2023 aux associations.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

VU les propositions d'attribution de subventions communales à plusieurs associations,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations Bélaycoise dans leurs actions

Associations	Montants attribués
Association parents d'élèves ABC	75.00 €
Coopérative scolaire d'Anglars Juillac	25.00 €
AFP	300.00 €
Sapeurs pompiers	100.00 €
Cause Toujours Cie	300.00 €
Vivre à Belaye	300.00 €
Pierres vivantes	300.00 €
Rencontres de Violoncelle	300.00 €
FSE collège Prayssac	200.00 €
Comité des Fêtes	300.00 €
Association de chasse	300.00 €
Association Envol	300.00 €
Association Primula	300.00 €
Total	3 100.00 €

AR Prefecture

046-214600223-20230403-2023_04_005-DE
Reçu le 13/04/2023

**Après en avoir délibéré,
DECIDE : à l'unanimité,**

- **d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,**

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire
Jacques BAIJOT



Certifié exécutoire
Publié ou notifié

